

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur la vérification des pouvoirs.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective, pour délibérer valablement, doit être composée des délégués des Groupements Sportifs représentant au moins la moitié des voix dont dispose l'ensemble des Groupements Sportifs.

L'ensemble des voix dont dispose les Groupements Sportifs est de *12454*

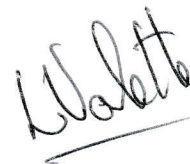
Le quorum exigible est de *6227*

Le nombre de voix effectivement présentes et représentées est de *11175*

Le quorum étant atteint, la Commission déclare que l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective de la Ligue Lorraine peut valablement se tenir et délibérer.

Fait à Benoîte-Vaux, le 18 Juin 2016.

Le Président,



L. VALETTE

